



Rupture conventionnelle de mon contrat à durée indéterminée

Par **PATELI**, le **03/01/2010** à **15:53**

Bonjour,
Mon employeur me propose une rupture conventionnelle de mon CDI.
Si je l'accepte dans quelles conditions serais-je indemnisée des Assedic ?
Je vous remercie de bien vouloir me renseigner, bonne année 2010
Cordialement

Par **jeetendra**, le **03/01/2010** à **16:26**

[fluo]www.avocataalk.fr "Rupture conventionnelle plutôt que licenciement : avantages et..."[/fluo]
Bonjour, vous serez indemnisé normalement par Pole Emploi, vous n'avez pas de soucis à vous faire, allez sur le lien ci-dessus tout est expliqué, bonne année 2010.